

COMMUNE DE PEUMERIT QUINTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le

ID : 022-212201693-20220907-28_2022-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de la convocation	26 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT QUINTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Présents : Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Madame Rachelle GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur René LERAY, Monsieur Sylvain LE PROVOST, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Madame Sandrine ALMIN.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire : Madame Rachelle GAUTHO

Délibération N° 28-2022

Projets 2023

Divers appels à projets sont actuellement en cours, et nous avons été notamment destinataires de l'information de changement de calendrier et de modalités d'appels à projets DETR et DSIL 2023 par courriel adressé par M. Stéphane ROUVÉ, nouveau Préfet des Côtes d'Armor le jeudi 28 juillet 2022. En effet, afin de simplifier les modalités d'accès aux dotations d'investissement de l'Etat et de donner davantage de lisibilité aux collectivités, en cohérence avec le calendrier budgétaire, il a décidé, en concertation avec l'association des maires de France du département (AMF 22), de modifier les échéances et les modalités de candidature pour les appels à projets 2023 pour les dotations d'investissement (DETR et DSIL). Ces nouvelles orientations répondent aux demandes exprimées par un certain nombre de collectivités. S'agissant de la simplification, il n'y aura plus qu'un seul appel à projets commun DETR et DSIL, et un seul dossier à remplir dans l'outil en ligne "démarches simplifiées". Quant au calendrier, cet appel à projets sera lancé à la mi-septembre, avec un délai de dépôt des projets jusqu'à début décembre 2022 (sur démarches simplifiées). Cette organisation détaillée sera précisée dans l'appel à projets à venir, prévu à la mi-septembre, une fois les élus de la commission DETR consultés. Il est donc nécessaire de permettre d'anticiper ces échéances dans notre travail préparatoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide pour 2023 :
 - le projet d'aménagement du jardin de l'ancien presbytère incluant la réfection du boulodrome (toiture avec étude pour des panneaux photovoltaïques au sud), le remplacement du bardage bac-acier par un bardage-bois, la création d'ouvertures au Nord, l'installation d'un système mobile pour les jeux de boules, le sol ensablé serait conservé, le mur en pierre serait à rejointoyer, plusieurs options seraient à mettre à l'étude : foyer ouvert ou barbecue, espace pour la cuisine, sanitaires...), l'aménagement paysager de l'espace extérieur, la création de remises pour les locataires des logements communaux et l'éventuelle installation de jeux ou équipements sportifs ;
 - demande à Madame la Maire de procéder à la recherche d'un maître d'œuvre à même de pouvoir aider la municipalité dans la construction du projet et le suivi administratif du dossier ;
 - le changement de gamme de progiciel de la mairie ;
 - la participation à l'enquête du SDE 22 pour la création d'une SPL visant à apporter un appui technique et juridique des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture publication ou notification La Maire - Marie-Hélène BERNARD	Le
--	----

Pour copie conforme
La Maire,
Marie-Hélène BERNARD